

# APPEL À PROPOSITIONS DE RECHERCHE

Financé par l'Union européenne (UE) et conduit par le Centre de recherche forestière internationale et le Centre International pour la Recherche en Agroforesterie (CIFOR-ICRAF), le programme RESSAC (Recherche appliquée en **écologie et en sciences sociales** en appui à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale) vise à orienter, pendant quatre années (2022-2025), les travaux de recherche vers des « solutions opérationnelles ». Celles-ci doivent être inventées et mises en œuvre par les acteurs de terrain, confrontés aux multiples défis liés à la gestion durable des ressources naturelles dans le cadre de leur mandat ou de leurs activités productives.

Après un premier appel à propositions lancé en mars 2022, la coordination du programme RESSAC invite les institutions à caractère scientifique et académique des pays d'Afrique centrale et d'Europe, ainsi que les gestionnaires des ressources forestières et environnementales d'Afrique centrale à se constituer en groupement et à soumettre des propositions de recherche au financement de RESSAC. **Pour ce second appel, le programme RESSAC donnera l'avantage aux propositions de recherche ayant trait aux sciences sociales et/ou économiques.**

[cifor-icraf.org/ressac](https://cifor-icraf.org/ressac)

Les partenaires



Les propositions doivent inclure :

### a. Le nom du groupement scientifique ou consortium

Un consortium est composé de : 1) une université ou un centre de recherche européen intéressé à mener des travaux de recherche en Afrique centrale ; 2) une université ou un centre de recherche d'un pays d'Afrique centrale ; 3) un gestionnaire (personne morale) d'un site de conservation ou de production de biens et/ou services écosystémiques en Afrique centrale (concession forestière, aire protégée, concession agroindustrielle, concession de conservation...), ou un gestionnaire de projet de développement dans le secteur forêt-environnement.

Chaque consortium devra donner les preuves d'un groupement formalisé avec des accords signés par chacun des membres du groupement dont le rôle sera détaillé sur la conduite des travaux de recherche et la gestion des fonds octroyés par le programme RESSAC. Ces rôles devront inclure :

- Le leader du groupement, qui portera la responsabilité de la gestion des ressources financières mises à disposition par le projet RESSAC ;
- Les modalités de sélection, d'accueil et d'encadrement des postdoctorants et des étudiants de master ;

- Les modalités d'accueil des chercheurs sur les sites de recherche.

### b. La proposition/Sujet de recherche (Sept (7) pages maximum)

Pour la proposition de recherche, les activités s'étaleront sur 18 à 24 mois avec l'appui d'un chercheur postdoctorant et des étudiants en master. Il est entendu que l'appui de RESSAC sera focalisé principalement sur la prise en charge des postdoctorants et des étudiants, y compris leurs activités de terrain, et ne prendra pas en charge les salaires des chercheurs/superviseurs du consortium.

La proposition de recherche devra comprendre : Une description du contexte de la recherche et de l'importance de la thématique proposée, y compris sa cohérence avec les politiques nationales concernées et la prise en compte des aspects genre, les objectifs, la méthodologie avec une description succincte du cadre géographique de l'étude proposée, les résultats attendus et un chronogramme des activités. La proposition devra aussi clairement faire ressortir la stratégie de publication des résultats des travaux à travers les articles scientifiques et des notes d'analyse politique.





### c. Le budget

Compte tenu des différences de coûts auxquels font face les institutions basées en Afrique centrale par rapport à celle dont le siège est en Europe, les budgets moyens mis à disposition par le programme RESSAC selon l'expérience du premier appel varieront entre 55.000 et 250.000 Euros en fonction des contextes d'accueil des postdoctorants.

- 37 millions de FCFA (Soit environ 55 000 euros) dans le cas où les institutions d'accueil des postdoctorants et étudiants de master sont basées en Afrique centrale ;
- 168 millions de FCFA (soit 250 000 Euros) dans le cas où les institutions d'accueil des postdoctorants et étudiants de master sont basées en Europe.

Il est proposé de présenter le budget de façon simple en incluant les lignes contenues dans le tableau suivant.

Lignes	Contribution attendue de RESSAC	Contribution des partenaires en nature	Contribution des partenaires en espèces	Total
Prise en charge du postdoctorant				
Prise en charge des étudiants de master				
Prise en charge des travaux de terrain				
Voyages				
Publications				
Total				





## Critères de sélection des propositions

Les propositions soumises seront évaluées pour leur sélection finale sur la base des critères suivants :

- L'existence d'un accord formel de groupement dûment signé par l'autorité compétente représentative de chaque membre du groupement ;
- Un budget tenant compte des dispositions de la section c) ci-dessus, y compris la contribution financière en espèces ou en nature des partenaires ;
- Le lien avec la gestion des ressources forestières ;
- Les potentialités d'impacts pour la gestion du paysage, au niveau national voire au niveau sous-régional ;
- La pertinence avec les politiques forestières et environnementales nationales ou sous-régionales ;
- Le caractère réaliste du chronogramme des activités ;
- La qualité de la méthodologie de recherche ;
- Les potentialités de publication scientifique et de publication pour grand public ;
- L'expérience des membres du consortium dans la gestion et la publication sur les forêts d'Afrique centrale.

Les propositions devront être envoyées à [cifor.cameroon@cifor-icraf.org](mailto:cifor.cameroon@cifor-icraf.org) avec copie à [j.mbane@cifor-icraf.org](mailto:j.mbane@cifor-icraf.org) et [r.atyi@cifor-icraf.org](mailto:r.atyi@cifor-icraf.org) sous le titre « **proposition groupement RESSAC 2** » au plus tard le **15 mai 2023**.

